

RCS : ST NAZAIRE

Code greffe : 4402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00745

Numéro SIREN : 852 114 776

Nom ou dénomination : 2F and Co

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2022 sous le numéro de dépôt 6007

BILAN 2F AND CO 2021

ACTIF	Exercice N		
	Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net
Capital souscrit - non appelé	0		0
ACTIF IMMOBILISE (a)			
Immobilisations incorporelles:			
Frais d'établissement	0	0	0
Frais de recherche et de développement	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	0	0	0
Fonds commercial (1)	0	0	0
Autres	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0
Immobilisations corporelles:			
Terrains	0	0	0
Constructions	0	0	0
Installations techniques, matériels, et outillage industriels	3 000	0	3 000
Autres	612	0	612
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0
Immobilisations financières (2):			
Participations (b)	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0
Prêts	0	0	0
Autres	0	0	0
Total I	3 612	0	3 612
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours (a):			
Matières premières et autres approvisionnements	0	0	0
En cours de production (biens et services) (c)	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0
Marchandises	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0
Créances (3):			
Créances clients (a) et comptes rattachés (d)	0	0	0
Autres	0	0	0
Capital souscrit - appelé, non versé	0	0	0
Valeurs mobilières de placement (e):			
Actions propres	0	0	0
Autres titres	0	0	0
Instruments de trésorerie	0	0	0
Disponibilités	0	0	0
Charges constatées d'avance (3)	0	0	0
Total II	0	0	0
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	0	0	0
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0	0	0
Écarts de conversion Actif (V)	0	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 612	0	3 612
(1 Dont droit au bail			
(2 Dont à moins d'un an (brut)			
(3 Dont à moins d'un an (brut)			

BILAN 2F AND CO 2021

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES*		
Capital [dont versé...] (a)	100	100
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0	0
Ecart de réévaluation (b)	0	0
Ecart d'équivalence (c)	0	0
Réserves:		
Réserve légale	0	0
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées	0	0
Autres	0	0
Report à nouveau (d)	0	0
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte] (e)	-664	2 174
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
Total I	-564	2 274
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	0	0
Total II	0	0
DETTES (1) (g)		
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès établissements de crédits (2)	0	0
Emprunts et dettes financières diverses (3)	0	0
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours	0	0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés (f)	0	0
Dettes fiscales et sociales	0	0
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0	0
Autres dettes	0	0
Instruments de trésorerie	0	0
Produits constatés d'avance (1)	0	0
TOTAL III	0	0
Ecart de conversion passif (IV)	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	-564	2 274
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

* Le cas échéant, une rubrique "Autres fonds propres" est intercalée entre la rubrique "Capitaux propres" et la rubrique "Provisions pour risques et charges" avec ouverture des postes constitutifs de cette rubrique sur des lignes séparées (montant des émissions de titres participatifs, avances conditionnées).
Un total I bis fait apparaître le montant des autres fonds propres entre le total I et le total II du passif du bilan. Le total général est complété en conséquence.

(a) Y compris capital souscrit non appelé.

(b) A détailler conformément à la législation en vigueur.

(c) Poste à présenter lorsque des titres sont évalués par équivalence.

(d) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de pertes reportées.

(e) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit d'une perte.

(f) Dettes sur achats ou prestations de services.

(g) A l'exception, pour l'application du (1), des avances et acomptes reçus sur commandes en cours.

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES

SAS au capital de 100 € (cent euros)

dont le siège social se situe au 81 route du Chêne 44530 SEVERAC

inscrite au RCS de Saint Nazaire sous le numéro 852 114 776

Procès-verbal d'assemblée ordinaire en date 26 mars 2021 à SEVERAC

L'assemblée générale est présidée par Monsieur LALOUE Florent et est convoquée conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de la société.

L'assemblée donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Associés présents

Sont présents ou représentés, et ont signé la feuille de présence annexée au présent procès-verbal : Florent LALOUE et Frédérique GABORIAUD.

Cet ensemble représentant la proportion requise par les statuts de la société, l'assemblée est ainsi habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires.

Documents soumis à l'assemblée

Les documents et rapports suivants ont été soumis à l'assemblée lors de la convocation et sont mis à sa disposition .. Bilan comptable simplifié, compte de résultats.

Ces pièces ont bien été communiquées dans les délais légaux avant la date de la présente réunion.

Lecture du rapport spécial du président

Lecture et donnée du rapport du président.

L'assemblée prend acte de ce rapport et en approuve les termes.

Débat et questions posées par les associés

Aucune question n'a été posée par les associés.

FL FG

Ordre du jour

L'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant ..

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/10/2020
- L'affectation du résultat de l'exercice

Résolution 1- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/10/2020

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du président, approuve les comptes de l'exercice.

Résolution 2- Affectation des résultats

L'exercice fait apparaître un bénéfice de 2174 € (deux mille cent soixante-quatorze euros).

Il est décidé d'affecter le montant de ce bénéfice :

- Compte en banque

L'assemblée générale confère tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, il est décidé de lever la séance.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à SEVERAC, le 26 mars 2021 en 1 exemplaire

LALOUE Elvont
Président


GABOLIAUD Frédéric
Directeur général
